



Compte-rendu du conseil d'école du RPI Boz Ozan Reyssouze

Jeudi 4 septembre 2014 – 20h à Boz

Etaient présents :

L'inspectrice de l'Education nationale : Mme Devertu

Les enseignants : Mmes Dufraux, Grancho, Grossiord, Lussiaud, Mathy, Rabuel et Sauchay.
Mrs Dupaquier, Garcia et Mathy.

Les municipalités : Mme Joubert-Laurencin (Boz), Mme Bourdon (Reyssouze), M. Feyeux, Mme Dumonceau, Mme Guichardan, M. Roulet (Ozan).

Mme Gandy, présidente du SIVOS

Les DDEN : M. Coulas

Les délégués de parents d'élèves : Mmes Benoit, Gey, Girardin, Grillet, Lebreton, Perrousset, Rotheval et M. San-José.

Les ATSEM : Mmes Borjon-Piron et Renoud-Camus.

Etaient excusés :

Mme Mortel et M. Descottes (DDEN)

Mmes Bardoux, Tilloi et M. Crozier (délégués de parents)

Ordre du jour : Organisation des nouveaux rythmes scolaires

Mme Gandy, présidente du SIVOS rappelle qu'en juin, les conseils municipaux des 3 communes avaient refusé d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires et que leur décision avait été approuvée par le conseil d'école. Depuis, les municipalités ont été reçues deux fois en préfecture, et malgré tous les arguments invoqués, obligation leur a été faite d'appliquer ces rythmes et toute dérogation a été refusée. Le SIVOS a alors demandé un délai de 15 jours pour lui permettre de mettre en place les différents services et laisser le temps aux parents de s'organiser, mais cela aussi a été refusé. Malgré ce refus, le SIVOS a maintenu sa décision d'appliquer les nouveaux horaires qu'à partir du 15 septembre et ceci pour des questions de sécurité. En effet, les horaires et emploi du temps du personnel n'ayant pas été modifiés, il n'y aurait pas eu d'ATSEM le mercredi matin ni dans les bus ni dans les classes.

M. Mathy rappelle ensuite les horaires actuels des 3 écoles et les horaires arrêtés par le DASEN. Or ces derniers ne sont pas applicables en raison du passage des bus.

Il a ensuite proposé plusieurs possibilités d'horaires en tenant compte des contraintes dues au ramassage scolaire mais aussi au fait que les communes ne pourront pas proposer de TAP (temps d'activités périscolaire). Mme Gandy a expliqué que les municipalités ne souhaitent pas augmenter les impôts locaux et faire supporter à l'ensemble de la population le coût qu'engendrerait l'organisation de TAP. Déjà actuellement, la participation financière des parents pour la garderie et la cantine ne suffit pas à payer l'ensemble des charges et environ la moitié de celles-ci doivent être

supportées par les communes. D'autre part, les communes manquent de personnels et de locaux pour organiser des activités.

Le SIVOS proposera à partir du 15 septembre un service de garderie le mercredi matin , avant le passage des bus. En revanche, il n'y aura pas de garderie et de cantine après la classe.

Après de nombreux échanges, les horaires suivants ont été approuvés par le conseil d'école :

Ecole de Reyssouze :

Lundi, mardi , jeudi, vendredi : **9h10- 12h 13h30-16h05**

Mercredi matin : **9h10- 11h30**

Avis du conseil pour les horaires de Reyssouze : 0 contre, 3 abstentions, 22 pour.

Ecole d'Ozan :

Lundi, mardi , jeudi, vendredi : **8h50- 11h35 13h25-16h**

Mercredi matin : **8h50- 11h30**

Avis du conseil pour les horaires d'Ozan : 0 contre, 5 abstentions, 20 pour.

Ecole de Boz :

Lundi, mardi , jeudi, vendredi : **9h- 11h45 13h45-16h20**

Mercredi matin : **9h- 11h40**

Avis du conseil pour les horaires de Boz : 0 contre, 4 abstentions, 21 pour.

La diffusion des nouveaux horaires de classe et de bus se fera par l'intermédiaire des plaquettes du RPI après approbation par le conseil général pour les horaires de bus.

Un bilan sur ces nouveaux horaires sera fait en cours d'année, si possible avant le 2^{ème} conseil d'école, afin éventuellement de prévoir des réajustements.

Les délégués de parents font remarquer que ces nouveaux rythmes n'allègent pas vraiment les journées des enfants et que le rajout du mercredi alourdirait au contraire leur semaine. D'autre part, ils déplorent le fait que la réduction du temps de classe entrainera du temps de garderie supplémentaire pour les enfants et une augmentation du coût pour les parents. Mme Gandy répond à cela que tout le monde en est bien conscient, que la solution trouvée n'est pas idéale mais est sans doute la moins mauvaise au vu des contraintes de notre RPI.

Mme Devertu conclut ce conseil d'école en remerciant l'ensemble des membres pour tout le travail effectué afin de mettre en place cette organisation.

La secrétaire de séance, Mme Lussiaud .